



Municipalité de Ripon

31, rue Coursol, suite 101

Ripon (Québec)

J0V 1V0

Tél. : (819) 983-2000

Fax : (819) 983-1327

Le 9 octobre 2014

**Madame Lisa Raitt, Ministre des Transports
& Responsable de Postes Canada**

330, rue Sparks

Place de Ville, Tour C, 29^e étage

Ottawa (Ontario)

K1A 0N5

OBJET : Notre dossier #114-210

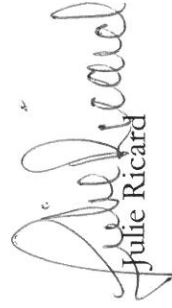
**Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
(STTP)**

Madame la Ministre,

En référence à l'objet mentionné en titre, vous trouverez, ci-joint, la résolution numéro 2014-10-293 qui est explicite.

Vous remerciant à l'avance de votre bienveillante collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,


Julie Ricard

JR/ng

p.j.

cc: Monsieur Denis Lemelin (STTP) ✓

Bureau municipal

MUNICIPALITÉ DE RIPON

31, RUE COURSOL, SUITE 101

RIPON (QUÉBEC) J0V 1V0

TÉL : (819) 983-2000

FAX : (819) 983-1327

www.ville.ripon.qc.ca

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 9 octobre 2014

À une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 6 octobre 2014, à 19h00, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sise au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau
Gilles Martel
Brigitte Laframboise

Michel Longpré
Benoît Huberdeau

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est également présente.

Madame la conseillère Sylvie Poulin est absente.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (STTP) – DEMANDE D'APPUI

2014-10-293

CONSIDÉRANT que Postes Canada sabre dans les services postaux auxquels les citoyens tiennent, tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoît Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

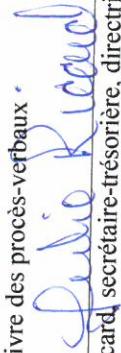
Et résolu que la Municipalité de Ripon écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Et que la Municipalité de Ripon demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

c.c. au livre des procès-verbaux


Julie Ricard, secrétaire-trésorière, directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée et à l'exercice du droit de veto du maire)